

RÈGLEMENT CARRÉ D'AS 2026



■ CARRÉ D'AS OR

Vous êtes Sociétaire Mutuelle de Poitiers depuis plus de 5 ans et vous possédez 4 contrats au moins dont :

- une Multirisque Habitation ou une Multirisque Professionnelle ou une Multirisque Agricole,
- une Complémentaire Santé ou une Protection des Accidents de la Vie ou une assurance Prévoyance,
- une assurance Voiture (ou pour un Sociétaire ne possédant pas de voiture, un autre contrat parmi ceux cités ci-dessus),
- un 4^e contrat (Multi-Mobilités, Caravane, Bateau, Protection Juridique, Auto ou Moto, Multirisque Habitation, Assurance de Personnes autre que l'Assurance Scolaire, Assurance Vie, Obsèques).

Vous bénéficiez d'un **remboursement de 200€⁽¹⁾ sur la « franchise dommages » de votre assurance Voiture, Habitation ou Multi-Mobilités, en cas de sinistre⁽²⁾** et de l'offre « Contrats à 1€ » décrite ci-dessous.



■ CARRÉ D'AS ARGENT

Vous êtes Sociétaire depuis moins de 5 ans et vous possédez 4 contrats au moins (selon conditions du Carré d'As Or).

Vous bénéficiez d'un **remboursement de 100€⁽¹⁾ sur la « franchise dommages » de votre assurance Voiture, Habitation ou Multi-Mobilités, en cas de sinistre⁽²⁾** et de l'offre « Contrats à 1€ » décrite ci-dessous.



■ CARRÉ D'AS BRONZE

Vous êtes Sociétaire depuis 2 ans et vous possédez 2 ou 3 contrats répartis dans 2 catégories différentes :

- une Multirisque Habitation ou une Multirisque Professionnelle ou une Multirisque Agricole,
- une assurance Voiture,
- une Complémentaire Santé ou une Protection des Accidents de la Vie ou une assurance Prévoyance.

Vous bénéficiez d'un **remboursement de 50€⁽¹⁾ sur la « franchise dommages » de votre assurance Voiture, Habitation ou Multi-Mobilités, en cas de sinistre⁽²⁾** et de l'offre « Contrats à 1€ » décrite ci-dessous.

(1) Avantage valable en 2026 et acquis en fonction de la situation Carré d'As du Sociétaire à la date du sinistre, sauf pour les Sociétaires ayant déjà utilisé un rachat de franchise dans les 36 derniers mois précédant la date du sinistre.
Il est utilisable une seule fois.

(2) Non applicable en cas d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, de dommage au véhicule en stationnement et de dommage électrique en habitation.



NOTRE OFFRE « CONTRATS À 1€ »

- **L'assurance Chasse** (option 1) pour la campagne 2026 - 2027
- **L'assurance Neige** (formule individuelle pour un séjour jusqu'à 10 jours)
- **L'assurance Protection Juridique** (formule Prestialis) pour 1€ la 1^{re} année